

absence du père justifiée

Par **margathe**, le **26/08/2010** à **15:13**

Bonjour,

J'interviens au nom de mon fils.

Il est séparé de la mère de sa fille qui a bientôt 6 ans.

La garde a été confiée à la maman avec garde pour mon fils un week-end sur deux et du mardi soir au mercredi soir une semaine sur deux.

Il doit se rendre en mission humanitaire en HAÏTI pour 3 semaines.

Il a refait sa vie et son ex-compagne refuse de confier la petite à cette dernière. En a-t-elle le droit ? même si le papa fournit une attestation en ce sens.

Je vous remercie par avance de bien vouloir nous renseigner.

Par **Domil**, le **26/08/2010** à **16:21**

Le droit d'hébergement est pour lui, pas pour sa compagne.

Donc s'il n'est pas là pour venir chercher les enfants, s'il n'est pas là pour accueillir les enfants, les enfants n'ont pas à y aller.